

Gouv'Actu

Vendredi 24 avril 2020

1 - PLFR : principales annonces

2 - Coronavirus : principaux chiffres sur la situation sanitaire

1 - PLFR : principales annonces

Le 23 avril, le nouveau Projet de Loi de Finances Rectificative (PLFR) présenté en conseil des Ministres le 15 avril, a été adopté en commission mixte paritaire.

Ce texte constitue la deuxième loi de finances rectificative adoptée depuis le 23 mars pour lutter contre les conséquences économiques et sociales de la crise que nous traversons.

Avec ce nouveau texte budgétaire, le Gouvernement a souhaité mettre en œuvre au plus vite un certain nombre de dispositifs pour accompagner de façon massive et inédite les entreprises et les Français qui font face au choc économique et social lié à la crise sanitaire :

- Ainsi le gouvernement met en place un plan de soutien d'urgence économique de 110 milliards d'euros (contre 45 initialement), dont :
 - 42 milliards pour le report de charges sociales et fiscales pour les entreprises ;
 - 24 milliards pour l'activité partielle ; 7 milliards pour le Fonds de solidarité pour les TPE, les indépendants, les micro-entrepreneurs et les professions libérales ;
 - 20 milliards d'euros mobilisés pour que l'Etat actionnaire puisse soutenir en capital les entreprises publiques et privées qui en auraient besoin ;
 - 1 milliard d'euros (contre 75 millions initialement) pour abonder le Fonds de développement économique et social pour les entreprises de taille intermédiaire sous forme d'un prêt direct de l'Etat.

Les discussions qui ont eu lieu ont permis de voter un certain nombre d'amendements et d'enrichir le texte sur des points importants.

Ainsi :

- Le système voulu par le gouvernement d'avances remboursables pour les entreprises en difficulté a été adopté, pour un montant de 500 millions €, pour les PME en besoin de trésorerie et ne trouvant pas de moyens de financement auprès des banques

- une réduction à 5,5% du taux de TVA a été décidée pour les matériels de protection (masques de protection et gels hydroalcooliques par exemple) ;

- Le Parlement a limité la perte d'indemnisation des personnes actuellement en arrêt de travail pour cause de garde d'enfant ou parce que vulnérables à l'épidémie : le texte prévoit de les faire profiter du régime d'activité partielle à compter du 1er mai de

manière à éviter la réduction du complément employeur qui intervient au bout d'un mois d'indemnisation. Cette mesure représente un effort de 1,2 milliard d'euros.

- Le plafond de dons alimentaires et de première nécessité donnant droit à un avantage fiscal passe de de 552 € à 1 000 € ;

- Enfin, le rehaussement du plafond d'exonération fiscale et sociale des heures supplémentaires réalisées par les salariés et l'ensemble des agents publics de 5 000 à 7 500 € constitue un signal fort en direction de l'engagement de tous les Français. Cet avantage s'ajoute à l'ensemble des autres dispositifs mis en place pour reconnaître et remercier nos concitoyens de leur engagement particulier (prime possible de 1000€ pour les salariés du secteur privé, portée jusqu'à 2000€ en cas d'accord d'intéressement ; prime exceptionnelle pouvant aller jusqu'à 1000 euros pour les agents de la fonction publique d'État ; prime exceptionnelle maximale de 1500€ pour les personnels hospitaliers).

Par ailleurs, les grandes entreprises ne bénéficieront pas du soutien de l'État si elles versent des dividendes, procèdent à des rachats d'actions ou possèdent leur siège fiscal ou une filiale sans substance économique dans un état non-coopératif en matière fiscale. En effet, la solidarité nationale que l'État met en place à travers l'ensemble des mesures d'accompagnement ne peut pas se faire au profit des paradis fiscaux.

2 - Coronavirus : principaux chiffres sur la situation sanitaire

Dans le monde

Le nombre de victimes du Covid-19 progresse avec plus de 2,7 millions cas confirmés dans le monde, 752 000 guéris et plus de 192 000 décès,

- les États-Unis sont le pays le plus touché, avec plus de 50 000 décès.
- en Europe, plus d'1 million de cas ont été recensés et plus 113 000 personnes sont décédées.

En France

- Le nombre de décès par jour reste à un niveau élevé, avec 389 supplémentaires en 24h, soit 22 245 morts au total depuis le 1er mars (Ehpad et hôpitaux confondus).

- Les chiffres hospitaliers indiquent une légère baisse tant du nombre d'hospitalisations (-561 en 24H, soit 26 658 personnes) que d'entrées en réanimation (-183 en 24H, soit 4870 personnes), une diminution lente mais régulière.

Principaux messages

Cette épidémie est très sévère. La circulation du virus demeure à un niveau élevé, comme en témoigne le nombre de patients encore hospitalisés. Le respect par les Français des règles de confinement et des gestes barrière demeure essentiel pour réduire la vitesse de propagation de l'épidémie.